



## Licenciement pour faute lourde

Par **Tophe86**, le **18/12/2010 à 09:52**

Bonjour,  
Je viens sur ce forum car la semaine dernière, mon chef m'a pris en entretien pour m'annoncer que je risquerais le licenciement pour faute lourde car certaines personnes m'auraient vu en train de me rhabiller en compagnie d'une de mes collègues avec qui je m'entends très bien. Ce qui est totalement faux, ayant de mon côté une femme et un enfant tout comme ma collègue. Il n'y a aucune preuve, sauf le témoignage de ces dites personnes.  
Est-ce que mon employeur peut aller jusqu'au licenciement? Ai-je des recours?  
A savoir, que je n'ai pas reçu de lettre recommandée à ce jour pour un éventuel entretien RH.  
Merci

Par **P.M.**, le **18/12/2010 à 10:51**

Bonjour,  
En tout cas l'employeur devrait respecter la procédure et une faute lourde est à exclure puisque vous n'auriez pas essayé de nuire à l'employeur...  
Sans connaître les circonstances exactes et si par exemple les faits prétendus se seraient passés pendant les heures de travail à l'intérieur de l'entreprise, il est difficile de se prononcer mais en tout cas, il convient d'attendre la suite...

Par **Tophe86**, le **18/12/2010 à 11:12**

D'après les témoins, ils nous auraient vus sur le lieu de travail mais encore une fois, c'est de la pure imagination de la part de personnes désireuses de mettre des bâtons dans les roues. Mais je prend note d'attendre la suite.  
Merci